



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU BUREAU COMMUN
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉR**

Envoyé en préfecture le 07/12/2022
Reçu en préfecture le 07/12/2022
Publié le
ID : 033-200070092-20221205-B_2022_12_076-DE

SÉANCE DU 5 DÉCEMBRE 2022

B-2022-12-076 – 1/3

Nombre de conseillers composant le Bureau Communautaire : 16

Date de convocation : 29/11/2022

L'an deux mille vingt deux, le cinq décembre à 14 H 30, le Bureau communautaire s'est réuni, en la salle du Conseil - mairie de Libourne, sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON, Président, Fabienne FONTENEAU, Vice-présidente, Hervé ALLOY, Vice-président, Jean-Philippe LE GAL, Vice-Président, Laurent DE LAUNAY, Vice-président, Chantal GANTCH, Vice-présidente, Eveline LAVAURE-CARDONA, Vice-présidente, Laurent KERMABON, Vice-président, David REDON, Vice-Président, Thierry MARTY, Vice-Président, Stéphanie DUPUY, Vice-présidente, Alain JAMBON, Vice-président

Absents :

Jacques LEGRAND, Patrick MERCIER, Jean-Luc LAMAISON, Sébastien LABORDE

Madame Fabienne FONTENEAU a été nommée secrétaire de séance

POLITIQUES CONTRACTUELLES, HABITAT ET LOGEMENT CANDIDATURE DE LA CALI À L'APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE SUR LES PLATEFORMES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Sur proposition de Monsieur Jean-Philippe LE GAL, Vice-président en charge des Politiques contractuelles, de l'Habitat et du Logement,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que dans le cadre de sa politique de l'habitat et de ses actions en faveur de la transition énergétique, La Cali s'est engagée dès 2013 dans un ambitieux programme de rénovation thermique du parc de logements privés sur son territoire.

Sur la base d'une convention cadre visant à coordonner les interventions publiques nécessaires à la mise en place d'une politique d'amélioration de l'habitat privé, dans une optique de transition énergétique, La Cali a créé une plateforme locale de rénovation énergétique appelée « Habitat Durable ». En partenariat notamment avec l'Etat, l'Anah, la Région, le Département, cette plateforme, au départ expérimentale, a bénéficié du soutien de l'Ademe dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt de 2014 sur les « plateformes locales de la rénovation énergétique de l'habitat privé ».

Considérant que la plateforme Habitat Durable n'a cessé d'évoluer dans ses objectifs quantitatifs (multiplication du nombre de ménages accompagnés par plus de 4, entre 2013 et 2022), ses publics cibles (ouverture aux propriétaires bailleurs en 2015), ses aides. Elle concerne aujourd'hui l'ensemble du territoire communautaire et couvre toutes les thématiques d'amélioration de l'habitat. Elle vise la rénovation de plus de 400 logements par an à compter de 2023.

Considérant que l'organisation opérationnelle actuelle de cette plateforme repose sur 3 principales composantes :

- le prestataire (Urbanis) missionné pour animer l'OPAH Habitat Durable qui assure l'accompagnement des ménages éligibles aux aides de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah),
- l'Espace Conseil France Rénov' de la MPS Formation (structure associative) qui assure l'accompagnement des autres ménages,
- le service habitat de La Cali qui assure le pilotage global de l'opération et l'instruction des demandes d'aides financières des particuliers, sur la base du règlement d'intervention communautaire.

Considérant que l'Etat a validé, par un arrêté du 5 septembre 2019, le programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » (SARE) dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie (CEE) afin de proposer de nouvelles modalités de financement de ce service public de conseil aux ménages.

Considérant que la Région Nouvelle-Aquitaine, en partenariat avec l'Etat et l'Ademe, a souhaité déployer sur l'ensemble du territoire régional un réseau de Plateformes de la rénovation énergétique, échelon local du SARE. La mise en place de ces plateformes à compter du 1^{er} janvier 2021, conçues comme des guichets uniques, a reposé plus particulièrement sur la mobilisation des EPCI. En ce sens, La Cali avait candidaté pour les années 2021 et 2022 à l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes de la rénovation énergétique » porté par la Région Nouvelle-Aquitaine et a ainsi bénéficié des financements de l'Etat et de la Région au titre du SARE.

Considérant que c'est dans la continuité de l'action engagée par La Cali en 2013, et confirmée depuis 2021, qu'il est proposé de renouveler la candidature au nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt « Plateformes de la rénovation énergétique » pour l'année 2023.

Vu l'avis de la Commission Politiques Contractuelles, Habitat et Logement du 1^{er} décembre 2022

Après en avoir délibéré,

Et à l'**unanimité** (12 membres présents ou ayant donné pouvoir),

Le Bureau communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif à la réponse à cet appel à manifestation d'intérêt ;
- effectuer toute démarche et à signer tout document relatif au co-financement de la plateforme Habitat Durable par la Région ou tout autre partenaire dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, mise en ligne sur le site de La Cali le
Fait à Libourne 7 décembre 2022

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du Libournais



Envoyé en préfecture le 07/12/2022

Reçu en préfecture le 07/12/2022

Publié le



ID : 033-200070092-20221205-B_2022_12_076-DE